

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

En 2014, l'Etat a poursuivi la mise en oeuvre de ses missions patrimoniales et de soutien à la création tout en poursuivant son action en faveur de la démocratisation de la culture, en particulier en direction des territoires et des populations les plus fragiles.

1 L'action patrimoniale et architecturale

Dans une région comptant plus de 3000 monuments historiques protégés, publics et privés, les financements apportés par l'Etat (plus de 11 M€) en 2014 ont permis de financer plus de 350 opérations de restauration et d'entretien sur le patrimoine immobilier et mobilier. Le montant des crédits mobilisés a généré de l'ordre de 30 M€ de travaux pour les entreprises du secteur qui sont majoritairement des PME locales et familiales.

Parmi les principales opérations, on mentionnera, outre ses interventions sur les monuments lui appartenant (les cathédrales de Rennes, Quimper, Vannes, Saint Briec), la poursuite des chantiers du Couvent des Jacobins de Rennes, du château et des remparts de Vitré, les travaux de toiture sur les écuries du château de Trévarez dans le Finistère.

Dans le cadre du protocole interministériel Culture-Défense, les travaux d'entretien et de restauration des monuments de l'Etat affectés au ministère de la Défense se sont poursuivis au château de Brest et à la citadelle de Port-Louis.

L'Etat apporte par ailleurs une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les communes de moins de 2000 habitants (100 opérations).

En **architecture**, dans le cadre de la politique régionale des espaces protégés, les études des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) des 2 secteurs sauvegardés de Tréguier et Vannes se sont poursuivies. 3 nouvelles aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ont été créées en 2014 portant à 63 le nombre de ZPPAUP-AVAP existantes en Bretagne.

Ont par ailleurs été financés 56 chantiers de restauration en espaces protégés ainsi que les programmes d'animation des 10 villes bretonnes labellisées « Villes et Pays d'art et histoire ».

Une des opérations majeures de l'année a été l'installation de la Maison de l'architecture et des espaces protégés en Bretagne (MAEB) à l'Hôtel de Brie à Rennes, après restauration de cet édifice, classé monument historique.

Dans le domaine de **l'archéologie**, 33 opérations de recherche ont été autorisées en 2014. Elles ont porté sur l'ensemble du champ chronologique allant des premières occupations humaines de l'Ouest de l'Europe (grotte marine de Menez Drégan à Plouhinec, dans le Finistère) aux périodes médiévale et moderne (château de Suscinio dans le Morbihan, Portes Mordelaises à Rennes...).

Au titre de la prise en compte du patrimoine archéologique dans l'aménagement du territoire, 630 dossiers ont été instruits en 2014, en diminution de 12,69 % par rapport à 2013 en raison du ralentissement de l'activité économique.

97 opérations de diagnostics archéologiques et 29 fouilles préventives ont été prescrites au titre de l'année 2014. Parmi les opérations les plus importantes, on notera l'achèvement de la fouille préventive au couvent des Jacobins de Rennes (centre des congrès) et une nouvelle fouille place Saint-Germain liée à la ligne B du métro qui a permis de révéler des occupations médiévales exceptionnellement conservées.

En terme de valorisation, l'élément significatif a été l'ouverture du Centre d'interprétation du patrimoine de

Corseul, Coriosolis. Porté par la communauté de communes de Plancoët-Plélan avec un soutien marqué de l'Etat, ce centre a pour vocation de présenter les patrimoines archéologiques de l'ancienne capitale de la cité romaine et de mettre en place une structure d'accueil pour les scolaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

35 **musées** sont labellisés « musée de France ». On relèvera la poursuite de l'aide aux opérations de récolement et d'inventaire (16 musées contre 12 en 2014) et aux expositions, notamment "Terre-Neuve/Terre-Neuvas", reconnue d'intérêt national, fruit d'un travail de coopération entre les musées de Rennes (musée de Bretagne), St Malo, St Briec et Granville.

En investissement, l'Etat a soutenu les projets de rénovation du Musée de Pont-Aven, de Lamballe (musée Mathurin Meheut), de Trégarvan (musée de l'école rurale inauguré en 2014).

La DRAC suit particulièrement l'évolution du devenir du musée de la résistance bretonne à St Marcel. L'étude en cours permettra d'orienter une programmation architecturale qui devrait se concrétiser en 2015, ainsi que l'inventaire du musée et la rédaction du projet scientifique et culturel.

2 Le soutien à la création et à la diffusion artistique et culturelle

Au titre du **spectacle vivant**, l'Etat a soutenu les établissements bénéficiant de labels nationaux : 2 centres dramatiques nationaux (TNB à Rennes et Théâtre de Lorient), 3 scènes nationales (Brest, Quimper et Saint Briec), le centre chorégraphique national de Bretagne–Musée de la danse, le centre national des arts de la rue à Brest, le pôle national des arts du cirque à Lannion, 6 scènes de musiques actuelles, 4 scènes conventionnées, 16 scènes de territoires. Un soutien a également été apporté à 64 équipes artistiques indépendantes dans le domaine du théâtre, de la danse et de la musique.

Au titre des manifestations culturelles, le festival des Transmusicales reste l'évènement privilégié, avec « L'interceltique à Lorient », "Mythos" à Rennes et la "Route du Rock" à Saint-Malo.

En **arts plastiques**, 19 artistes ont bénéficié d'une aide individuelle à la création ou allocation d'installation. L'Etat a tout particulièrement apporté son soutien à deux établissements ayant une vocation régionale (Fonds régional d'art contemporain – FRAC- et Ecole européenne supérieure d'art contemporain).

Dans le domaine du **Livre**, les opérations les plus emblématiques ont été la poursuite de l'aide aux 2 contrats territoire lecture signés en 2012 avec le Conseil général du Finistère et celui d'Ille et Vilaine. Le soutien à l'économie du livre, dans un contexte difficile, a été par ailleurs une priorité alors que l'aide aux manifestations littéraires s'est recentrée sur les événements littéraires les plus structurants.

Le nombre de dossiers déposés pour la construction et l'équipement des bibliothèques reste important (113 en 2014). 75 nouvelles opérations de construction ou d'équipement de médiathèques ont été lancées avec l'aide de la dotation générale de décentralisation (DGD bibliothèque) pour un montant de 1,62 M€, qui s'ajoute aux opérations en cours (2,39 M€). Il est à noter que la coopération informatique entre bibliothèques devient très significative. Les critères de soutien de l'Etat au titre de la DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques - ont fait l'objet d'une réforme applicable dès 2015 en Bretagne.

Dans le secteur du **cinéma**, l'Etat a apporté son concours, par le biais du Centre national cinématographique, à 102 salles labellisées art et essai, tandis que la convention de développement cinématographique et audiovisuel entre l'Etat et la Région a été reconduite pour la période 2014 – 2016. La DRAC a poursuivi par ailleurs son soutien aux actions des associations et instruit 62 demandes d'autorisations de projection en plein air de longs métrages.

3 Les démarches d'appui à l'éducation et à l'action culturelle en faveur des personnes éloignées de la culture

L'éducation artistique et culturelle (EAC) demeure une priorité ministérielle. Le comité de pilotage régional a validé les groupes techniques départementaux associant les services de l'Etat (éducation nationale – culture – cohésion sociale), du conseil régional et conseils généraux, qui sont désormais tous installés. Leurs travaux ont abouti à l'établissement d'une géographie prioritaire régionale pour l'EAC qui englobe des territoires ruraux, les quartiers inscrits dans la politique de la ville et les réseaux d'éducation prioritaire (REP).

Des territoires test aux caractéristiques différentes selon les départements ont été identifiés pour observer la

mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le budget mobilisé par la DRAC s'est élevé à 1,32 M€ permettant d'aider 98 structures culturelles (dont 48 services éducatifs) et d'accompagner 83 projets.

Au total, 66% des effectifs scolarisés ont été touchés par des actions d'éducation artistique et culturelle, dont 50% par au moins une action EAC (plus de 300 000 élèves) et 89 000 scolaires ont bénéficié des dispositifs *Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma*.

La promotion de la culture s'est aussi développée à destination de publics spécifiques :

- au titre du programme culture-santé, 33 projets destinés à favoriser l'accès aux pratiques artistiques et l'accessibilité à l'offre culturelle ont été soutenus et cofinancés à parité par la DRAC et l'Agence Régionale de Santé auxquels s'ajoutent 5 projets en direction des personnes en situation de handicap.

- au titre du programme culture-justice, la DRAC a financé 26 projets en direction des personnes majeures sous main de justice dans les 7 établissements pénitentiaires bretons. Un projet d'envergure régionale : « arts de la piste en milieu pénitentiaire » porté par le Carré Magique, pôle régional des arts du cirque. Elle s'est également engagée en faveur des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse (4 actions aidées) dans le cadre d'une convention signée en avril 2014 avec les services de la DIRPJJ.

- au titre de « Passeurs d'images », dispositif d'éducation à l'image et au cinéma, à vocation culturelle et sociale hors temps scolaire.

En complément, ci-dessous :

- 1. Focus sur les données chiffrées**
- 2. Focus sur les monuments historiques**

1 - Focus sur les données chiffrées

Soutien au patrimoine et à l'architecture

- **350 opérations de restauration et d'entretien**, tant sur les immeubles que sur les objets classés et inscrits pour un montant estimé à 30 M€ de travaux.
- **10 villes et pays d'art et histoire** aidés avec maintien du financement de leurs programmes d'animation à 160 000 €
- **3 nouvelles études d'aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)** portant à 63 le nombre total de ZPPAUP-AVAP créés en Bretagne
- **4 nouvelles études de modification de périmètres de protection de monuments historiques (PPM)** venant s'ajouter aux 104 déjà engagées avant 2014
- **102 560 objets supplémentaires récolés** en 2014 dans les musées bretons, ce qui porte à 31,61% l'avancement du récolement
- **281 500 €** engagés pour les études de programmation architecturale et chantiers de rénovation de **5 musées** et **1,46 M€** de crédits de paiement versés pour la poursuite de la réhabilitation du musée de Pont-aven
- **31 expositions** subventionnées

Soutien à la création et à la diffusion artistique et culturelle

- **64 équipes aidées en spectacle vivant** (dont 38 en théâtre, 15 en danse, 11 en musique)
- **2 centres dramatiques, 3 scènes nationales, 3 centres d'art contemporain et 6 scènes de musiques actuelles (SMAC)** subventionnés.
- **4,018 M€** apportés au titre de la dotation générale de décentralisation pour les constructions, informatisations, acquisitions de mobilier pour les **médiathèques** ou bibliothèques
- **97% des cinémas actifs bénéficiaient d'un équipement de projection numérique**, la plupart grâce à une aide de l'Etat (96% en 2013)
- **97 cinémas sur 122 classés Art & Essai**, soit 80% d'entre eux (93 cinémas en 2013)

Soutien à la démocratisation culturelle

- **2 établissements publics d'enseignement supérieur** (Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne et Pôle interrégional d'enseignement supérieur du spectacle vivant) co-financés
- **48 services éducatifs** de structures culturelles aidés
- **5 postes de médiateurs** co-financés dans des musées
- **66% des effectifs scolarisés** touchés par des projets d'éducation artistique et culturelle, dont 50% par au moins un projet (plus de 300 000 élèves) et 89 000 bénéficiaires des dispositifs *Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycéens et apprentis au cinéma*.
- **38 projets cofinancés en direction des établissements de santé** et médico-sociaux.

2 - Focus sur les monuments historiques

La Bretagne est, avec plus de 3000 monuments inscrits et classés, la seconde région de France pour le nombre d'édifices protégés. De plus, le patrimoine mobilier protégé est particulièrement riche : retables, tribunes, jubés, statues, tableaux, orfèvrerie... L'attachement des Bretons à leur patrimoine est fort et se traduit par un nombre important d'associations oeuvrant pour sa conservation et mise en valeur.

En 2014, la DRAC a porté ou apporté son aide (fonctionnement et investissement confondus, monuments Etat et non-Etat) à plus de 350 chantiers, grâce à une dotation de plus 11M€ générant un montant de travaux de l'ordre de 30 M€.

La DRAC a pour principe d'encourager les propriétaires à entreprendre régulièrement des travaux de réparation et d'entretien qui évitent, à terme, de lancer des grandes campagnes de restauration lourdes et coûteuses.

Une enveloppe d'1,5 M€ de crédits de fonctionnement y est consacrée chaque année, répartie entre les quatre départements. Ces crédits servent d'une part à l'entretien des monuments historiques Etat Culture (0,4 M€) dont les architectes des bâtiments de France sont conservateurs et maîtres d'œuvre (principalement les quatre cathédrales, tour Solidor, Kerjean, abbaye St-Mathieu...).

D'autre part, les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) ainsi que la conservation régionale des monuments historiques apportent aux propriétaires (principalement publics, désemparés devant la complexité des opérations de restauration) une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite prévue par le Code du patrimoine. 1,1 M€ ont été destinés à une centaine d'opérations de réparation sur les MH classés, subventionnés par l'Etat à hauteur de 50 %. La Bretagne est la seule région à mettre en œuvre cette disposition.

Par ailleurs, la DRAC est soucieuse de maintenir les crédits d'investissement destinés à la restauration des monuments historiques, secteur générateur d'emplois. Les entreprises concernées sont majoritairement des PME locales et familiales. La main d'œuvre salariale très qualifiée, nécessite une formation longue. Il convient donc d'assurer à ces entreprises une stabilité et une sécurité économique qui sont la condition sine qua non de leur engagement dans la formation et la transmission des savoir-faire traditionnels.

La stratégie de programmation des crédits d'investissement s'articule autour de trois axes :

- une aide liée aux ressources des propriétaires : pour les collectivités, le taux croît par paliers de 25 à 50 %, inversement proportionnel à la taille de la commune ; 80 % des opérations de restauration de MH publics concernent des communes de moins de 10 000 habitants et 67 % des communes de moins de 5 000 habitants ;
- une enveloppe pour la restauration des monuments inscrits (environ 1,5 M€ chaque année) permet de maintenir un effet de levier non négligeable. Les taux plus faibles (entre 10 et 25%) génèrent entre 10 et 4 euros de travaux permettant de maintenir une activité satisfaisante des entreprises qualifiées ;
- une enveloppe (1,4 M€ en 2014) pour la restauration du patrimoine mobilier permet de soutenir les entreprises spécialisées qui sont toujours de petites structures (une à deux personnes hautement qualifiées) à la santé économique précaire.



© Photo Hervé RAULET CRMH – Cathédrale de Rennes